

**Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31**

Date d'impression : 22.05.2013

Numéro de version 2

Révision: 22.05.2013

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

- **Date d'établissement:** 26.10.2009
- **1.1 Identificateur de produit**
- **Nom du produit:** ***RATIONAL Nettoyant pour grils pour RATIONAL CleanJet® et nettoyage manuel***
- **Code du produit** 9006.0153
- **1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**
Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Utilisation de la substance / de la préparation:** *Détergent alcalin*
- **1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**
- **Producteur / Fournisseur:**
Rational AG
Iglinger Straße 62
D-86899 Landsberg
Tel.: ++49-(0)8191 - 32 70
Fax: ++49-(0)8191 - 21735
- **Courriel de la personne chargée de la fiche de données de sécurité:** *info@rational-online.com*
- **Service chargé des renseignements :** *Management de la Qualité*
- **1.4 Numéro d'appel d'urgence:**
*Internationale Giftzentrale Tel.: +49-(0)89-19240
"Rechts der Isar"*

SECTION 2: Identification des dangers

- **2.1 Classification de la substance ou du mélange**
- **Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008**



GHS05 corrosion

- Met. Corr.1 H290 Peut être corrosif pour les métaux.*
- Skin Corr. 1A H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.*
- **Classification selon la directive 67/548/CEE ou directive 1999/45/CE**



C; Corrosif

- R35: Provoque de graves brûlures.*
- **Indications particulières concernant les dangers pour l'homme et l'environnement:**
Les brûlures par acide doivent être traitées immédiatement afin d'éviter la formation de blessures difficilement guérissables.
- **Système de classification:**
La classification correspond aux listes CEE actuelles et est complétée par des indications tirées de publications spécialisées et des indications fournies par l'entreprise.
- **2.2 Éléments d'étiquetage**
- **Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008** *Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.*
- **Pictogrammes de danger**



GHS05

- **Mention d'avertissement** *Danger*
- **Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:**
Hydroxyde de potassium

(suite page 2)

FR

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 22.05.2013

Numéro de version 2

Révision: 22.05.2013

Nom du produit: RATIONAL Nettoyant pour grils pour RATIONAL CleanJet® et nettoyage manuel

(suite de la page 1)

· Mentions de danger

H290 Peut être corrosif pour les métaux.

H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

· Conseils de prudence

P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

P102 Tenir hors de portée des enfants.

P103 Lire l'étiquette avant utilisation.

P260 Ne pas respirer les brouillards/vapeurs/aérosols.

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/se doucher.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

P304+P340 EN CAS D'INHALATION: transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.

P301+P330+P331 EN CAS D'INGESTION: rincer la bouche. NE PAS faire vomir.

P405 Garder sous clef.

· 2.3 Autres dangers

· Résultats des évaluations PBT et vPvB

· **PBT**: Non applicable.· **vPvB**: Non applicable.

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

· 3.2 Caractérisation chimique: Mélanges

· **Description**: Solution aqueuse

· Composants contribuant aux dangers:

CAS: 1310-58-3 EINECS: 215-181-3 Numéro index: 019-002-00-8	Hydroxyde de potassium ☠ C R35; ☠ Xn R22 ⚠ Met. Corr.1, H290; Skin Corr. 1A, H314; ⚠ Acute Tox. 4, H302	2,5-10%
CAS: 70592-80-2 EINECS: 274-687-2	Amines, alkyl en C10-16 diméthyles, N-oxydes ☠ Xi R38-41; ☠ N R50 ⚠ Eye Dam. 1, H318; ⚠ Aquatic Acute 1, H400; ⚠ Skin Irrit. 2, H315	< 2,5%

· **Indications complémentaires**: Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

· Composés conformément à Règlement (CE) N° 648/2004:

agents de surface amphotères	< 5%
------------------------------	------

SECTION 4: Premiers secours

· 4.1 Description des premiers secours

· Indications générales:

Autoprotection du secouriste d'urgence.

Eloigner immédiatement les vêtements contaminés par le produit.

· Après inhalation:

Donner de l'air frais en abondance et consulter un médecin pour plus de sécurité.

En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.

· Après contact avec la peau:

Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.

Un traitement médical immédiat est nécessaire car des brûlures non traitées provoquent des plaies difficilement guérissables.

(suite page 3)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 22.05.2013

Numéro de version 2

Révision: 22.05.2013

Nom du produit: RATIONAL Nettoyant pour grils pour RATIONAL CleanJet® et nettoyage manuel

(suite de la page 2)

- **Après contact avec les yeux:**
Lavage avec de l'eau en écartant les paupières plusieurs minutes.
Envoyer immédiatement chercher un médecin.
Protéger l'oeil intact.
- **Après ingestion:**
Faire boire de l'eau en abondance et donner de l'air frais. Consulter immédiatement un médecin.
Ne pas faire vomir - Danger d'une perforation!
- **4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**
Pas d'autres informations importantes disponibles.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- **5.1 Moyens d'extinction**
- **Moyens d'extinction:**
Dioxyde de carbone (CO₂), poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants par de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.
- **Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité : néant**
- **5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**
Peut être dégagé en cas d'incendie:
Oxydes nitriques (NO_x)
Oxydes de soufre (SO_x)
Monoxyde de carbone (CO) et dioxyde de carbone (CO₂)
- **5.3 Conseils aux pompiers**
- **Équipement spécial de sécurité :** Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.
- **Autres indications**
Les résidus de l'incendie et l'eau contaminée ayant servi à l'éteindre doivent impérativement être éliminés conformément aux directives administratives.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**
Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.
Veiller à une aération suffisante.
Éviter le contact avec la peau et les yeux.
En cas d'action exercée par des vapeurs, de la poussière ou un aérosol, utiliser un appareil de protection respiratoire.
- **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:**
Ne pas envoyer dans les canalisations, dans l'eau de ruissellement ni dans les nappes d'eau souterraines.
Diluer avec beaucoup d'eau.
- **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**
Assurer une aération suffisante.
Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, terres de diatomée, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).
Utiliser un neutralisant.
Mettre dans des conteneurs spéciaux de récupération ou d'élimination.
Conformément aux instructions, éliminer le matériel rassemblé.
- **6.4 Référence à d'autres sections**
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

SECTION 7: Manipulation et stockage

- **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**
Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.
Tenir les emballages hermétiquement fermés
Éviter le dégagement d'aérosols.

(suite page 4)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 22.05.2013

Numéro de version 2

Révision: 22.05.2013

Nom du produit: RATIONAL Nettoyant pour grils pour RATIONAL CleanJet® et nettoyage manuel

(suite de la page 3)

- Ne pas respirer l'aérosol.
- Eviter le contact avec les yeux et la peau en tout état de cause.
- **Préventions des incendies et des explosions:** Aucune mesure particulière n'est requise.
- **7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**
- **Stockage :**
- **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage :**
 - Conserver dans le récipient d'origine.
 - Stockage conformément aux prescriptions légales.
- **Indications concernant le stockage commun :**
 - Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.
- **Autres indications sur les conditions de stockage :**
 - Tenir les emballages hermétiquement fermés.
 - Fermer à clé et interdire l'accès aux enfants.
- **7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Pas d'autres informations importantes disponibles.

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- **Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques :**
 - Sans autre indication, voir point 7.

· 8.1 Paramètres de contrôle

- **Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail :**

1310-58-3 Hydroxyde de potassium

VME (France) Valeur momentanée: 2 mg/m ³

- **Indications complémentaires :**
 - Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.
- **8.2 Contrôles de l'exposition**
- **Équipement de protection individuel :**
- **Mesures générales de protection et d'hygiène :**
 - Tenir à l'écart de produits alimentaires, de boissons et de nourriture pour animaux.
 - Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.
 - Ne pas inhaler les gaz, les vapeurs et les aérosols.
 - Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.
 - Protection préventive de la peau par un onguent.
 - Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.
 - Au travail, ne pas manger, ni boire, ni fumer, ni priser.
- **Protection respiratoire :** Protection respiratoire uniquement en cas de formation d'aérosol ou de brouillard.
- **Protection des mains :**
 - Gants de protection
 - Pour éviter des problèmes de peau, réduire le port des gants au minimum indispensable.
 - Contrôler la perméabilité avant chaque nouvelle utilisation du gant.
 - Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.
 - À cause du manque de tests, aucune recommandation pour un matériau de gants pour le produit / la préparation / le mélange de produits chimiques ne peut être donnée.
 - Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.
- **Matériau des gants**
 - Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente non il s'agit d'une substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.
- **Temps de pénétration du matériau des gants**
 - Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.
- **Protection des yeux :** Lunettes de protection hermétiques
- **Protection du corps :**
 - Vêtements de travail protecteurs

(suite page 5)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 22.05.2013

Numéro de version 2

Révision: 22.05.2013

Nom du produit: RATIONAL Nettoyant pour grils pour RATIONAL CleanJet® et nettoyage manuel

(suite de la page 4)

Choisir la protection corporelle en fonction de l'activité et du type d'exposition.

· Limitation et contrôle de l'exposition environnementale

Ne pas envoyer dans les canalisations, dans l'eau de ruissellement ni dans les nappes d'eau souterraines.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

· 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

· Indications générales.

· Aspect:

Forme: liquide

Couleur: rouge

· Odeur: caractéristique

· Seuil olfactif: non déterminé

· valeur du pH (10 g/l) à 20 °C: 11,9

· Modification d'état

Point de fusion: non déterminé

Point d'ébullition: ~ 100 °C

· Point d'éclair: non applicable

· Inflammabilité (solide, gazeux): Non applicable.

· Température d'inflammation:

Température de décomposition: Non déterminé.

· Auto-inflammabilité: Le produit ne s'enflamme pas spontanément.

· Danger d'explosion: Le produit n'est pas explosif.

· Limites d'explosivité:

inférieure: Non déterminé.

supérieure: Non déterminé.

· Propriétés comburantes: Pas classé comme comburant

· Pression de vapeur: Non déterminé.

· Densité à 20 °C: 1,11 g/cm³

· Densité relative: Non déterminé.

· Densité de vapeur (AIR = 1): Non déterminé.

· Vitesse d'évaporation: Non déterminé.

· Solubilité dans/miscibilité avec

l'eau: entièrement miscible

· Coefficient de partage (n-octanol/eau): Non déterminé.

· Viscosité :

dynamique : non déterminé

cinématique : non déterminé

solvants organiques 0 %

· 9.2 Autres informations: Pas d'autres informations importantes disponibles.

SECTION 10: Stabilité et réactivité

· 10.1 Réactivité

· 10.2 Stabilité chimique

· Décomposition thermique / conditions à éviter : Pas de décomposition en cas d'usage conforme.

· 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Corrode les métaux

(suite page 6)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 22.05.2013

Numéro de version 2

Révision: 22.05.2013

Nom du produit: RATIONAL Nettoyant pour grils pour RATIONAL CleanJet® et nettoyage manuel

(suite de la page 5)

Forte réaction exothermique aux acides.

· **10.4 Conditions à éviter** Pas d'autres informations importantes disponibles.

· **10.5 Matières incompatibles:**

Agents puissants d'oxydation

Acides fortes

· **10.6 Produits de décomposition dangereux:**

Oxydes nitriques (NOx)

Oxydes de soufre (SOx)

Monoxyde de carbone (CO) et dioxyde de carbone (CO₂)

SECTION 11: Informations toxicologiques

· **11.1 Informations sur les effets toxicologiques**

· **Toxicité aiguë :**

· **Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification :**

1310-58-3 Hydroxyde de potassium

Oral	LD50	365 mg/kg (rat)
------	------	-----------------

· **Effet primaire d'irritation :**

· **de la peau :** Effet fortement corrosif sur la peau et les muqueuses.

· **des yeux :** Effet fortement corrosif.

· **Sensibilisation :** Aucun effet de sensibilisation connu.

· **Indications toxicologiques complémentaires :**

Selon le procédé de calcul de la dernière version en vigueur de la directive générale CEE sur la classification des préparations, le produit présente les dangers suivants:

Corrosif

L'absorption orale du produit a un fort effet corrosif sur la cavité buccale et le pharynx et présente un danger de perforation du tube digestif et de l'estomac.

Le produit présente les dangers suivants conformément au règlement (CE) n ° 1272/2008 (CLP / GHS):

Skin corr.. 1A

· **Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)**

Basé sur des informations actuellement connues pas d'effets CMR.

SECTION 12: Informations écologiques

· **12.1 Toxicité**

· **Toxicité aquatique :**

1310-58-3 Hydroxyde de potassium

LC50/96 h	80 mg/l (gambusia affinis)
-----------	----------------------------

· **12.2 Persistance et dégradabilité** Pas d'autres informations importantes disponibles.

· **12.3 Potentiel de bioaccumulation** Pas d'autres informations importantes disponibles.

· **12.4 Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.

· **Autres indications écologiques :**

· **Indications générales :**

Ne doit pas pénétrer à l'état non dilué ou non neutralisé dans les eaux usées ou le collecteur.

Jeter de plus grandes quantités dans la canalisation ou les eaux peut mener à une augmentation de la valeur du pH. Une valeur du pH élevée est nocive pour les organismes aquatiques. Dans la dilution de la concentration utilisée, la valeur du pH est réduite considérablement: après l'utilisation du produit, les eaux résiduelles arrivant dans la canalisation ne sont que faiblement polluantes pour l'eau.

Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans cette préparation respecte(nt) les critères de biodégradabilité comme définis dans la réglementation (CE) no 648/2004 relatif aux détergents. Les données prouvant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des Etats Membres et leur seront fournies à leur demande expresse ou à la demande du producteur de détergents.

Classe de danger pour l'eau 1 (Auto-Classification): peu polluant

(suite page 7)

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 22.05.2013

Numéro de version 2

Révision: 22.05.2013

Nom du produit: RATIONAL Nettoyant pour grils pour RATIONAL CleanJet® et nettoyage manuel



(suite de la page 6)

- **12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB**
- **PBT:** Non applicable.
- **vPvB:** Non applicable.
- **12.6 Autres effets néfastes** Pas d'autres informations importantes disponibles.

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

- **13.1 Méthodes de traitement des déchets**
- **Recommandation:**
Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts. Evacuation conformément aux prescriptions légales.
- **Code déchet:** Conformément aux prescriptions légales.
- **Catalogue européen des déchets:**
L'attribution du code de déchets selon le catalogue européen des déchets dépend de la source ou du processus de production.
- **Emballages non nettoyés:**
- **Recommandation:** Evacuation conformément aux prescriptions légales.
- **Produit de nettoyage recommandé:** Eau, éventuellement avec addition de produits de nettoyage.

SECTION 14: Informations relatives au transport

- | | |
|--|--|
| · 14.1 No UN
· ADR, IMDG, IATA | UN1814 |
| · 14.2 Nom d'expédition des Nations unies
· ADR
· IMDG, IATA | UN 1814 HYDROXYDE DE POTASSIUM EN SOLUTION
POTASSIUM HYDROXIDE SOLUTION |
| · 14.3 Classe(s) de danger pour le transport
· ADR | |
|  | |
| · Classe
· Étiquette | 8 (C5) Matières corrosives.
8 |
| · IMDG, IATA | |
|  | |
| · Class
· Label | 8 Corrosive substances.
8 |
| · 14.4 Groupe d'emballage
· ADR, IMDG, IATA | II |
| · 14.5 Dangers pour l'environnement:
· Polluant marin: | NON |
| · 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur
· Indice Kemler:
· No EMS: | Attention: Matières corrosives.
80
F-A,S-B |

(suite page 8)

FR

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 22.05.2013

Numéro de version 2

Révision: 22.05.2013

Nom du produit: RATIONAL Nettoyant pour grils pour RATIONAL CleanJet® et nettoyage manuel

(suite de la page 7)

· Segregation groups	Alkalis
· 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC	Non applicable.
· Indications complémentaires de transport:	Expédition postale interdite ou restreindue. Respectez les régulations spéciales de la poste.
· ADR	
· Quantités exceptées (EQ):	E2
· Quantités limitées (LQ):	1L
· Catégorie de transport:	2
· Code de restriction en tunnels:	E
· "Règlement type" de l'ONU:	UN1814, HYDROXYDE DE POTASSIUM EN SOLUTION, 8, II

SECTION 15: Informations réglementaires

- **15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**
- **Prescriptions nationales :**
- **Indications sur les restrictions de travail :** Respecter les limitations d'emploi pour les jeunes.
- **Règlement en cas d'incident :** Directive 96/82/CE ne s'applique pas.
- **Classe de pollution des eaux :** Classe de danger pour l'eau 1 (Auto-Classification): peu polluant
- **Autres prescriptions, restrictions et règlements d'interdiction**
Observez les limitations de la mise sur le marché et de l'emploi selon Annexe XVII du Règlement (CE) n° 1907/2006.
- **15.2 Évaluation de la sécurité chimique:** Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

SECTION 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

- **Phrases importantes**
Cette/ces phrase(s) R est/sont assigné(s) au(x) composant(s) et ne représente(nt) pas nécessairement la classification de la préparation.
- H290 Peut être corrosif pour les métaux.
- H302 Nocif en cas d'ingestion.
- H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
- H315 Provoque une irritation cutanée.
- H318 Provoque des lésions oculaires graves.
- H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.
- R22 Nocif en cas d'ingestion.
- R35 Provoque de graves brûlures.
- R38 Irritant pour la peau.
- R41 Risque de lésions oculaires graves.
- R50 Très toxique pour les organismes aquatiques.

- **Service établissant la fiche de données de sécurité :**

C.S.B. GmbH
Düsseldorfer Str.113
D-47809 Krefeld
Allemagne

Téléphone: +49-2151-652086-0
Téléfax: +49-2151-652086-9

(suite page 9)

FR

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 22.05.2013

Numéro de version 2

Révision: 22.05.2013

Nom du produit: RATIONAL Nettoyant pour grils pour RATIONAL CleanJet® et nettoyage manuel

(suite de la page 8)

· Acronymes et abréviations:

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

FR